ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Retiré

N° CS47

AMENDEMENT

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

---

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 45 BIS, insérer l'article suivant:

Les entités financières citées dans les articles 43 A et 45 *bis* soumettent à l'Agence nationale des systèmes de sécurité informatique ainsi qu'aux autorités compétentes chargées de veiller au respect du règlement (UE) 2022/2554 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier, leurs notifications de cybermenaces importantes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI souhaite développer le partage d'informations entre les entités financières et les agences chargées de la gestion de leurs incidents de cybersécurité en systématisant également la notification de cybermenaces lorsque celles-ci sont identifiées par les entités financières.

Le règlement DORA ne prévoit qu'une notification volontaire des cybermenaces importantes de la part des entités financières. Cet amendement vise à systématiser cette notification, qui pourrait

permettre de prévenir d'éventuelles incidents avec la détection en amont des principales cybermenaces pouvant menacer les entités financières.